

RE TRAITE

LES PRINCIPALES REVENDICATIONS

La crise sanitaire a fait ressortir la fragilité des plus vulnérables, et creusé les inégalités. La rupture sociale où nous précipite l'ultra-libéralisme fait d'autant plus ressortir la nécessité de remettre en place des solidarités.

Les retraites font partie du socle de solidarités que **Solidaires défend**, sur la base d'une solidarité intergénérationnelle et redistributive. Elles s'inscrivent dans l'ensemble des droits sociaux du statut permanent du/de la salarié·e, pour une continuité de droits salariaux et sociaux face aux risques et aléas de la vie du/de la travailleur·euse, dont la vieillesse. Des retraites dignes font donc partie intégrante du projet de société de Solidaires, et du partage du travail que nous défendons.

SOLIDARITÉ
INTERGÉNÉRATIONNELLE!

Dans un système par répartition, nous ne finançons pas notre propre retraite. Les pensions versées à un instant T sont une part de la richesse créée par les actif·ves : c'est la solidarité intergénérationnelle qui s'exerce. Nous voulons de la visibilité pour nos retraites et revendiquons

un **taux de remplacement public/privé de 75 %** du revenu antérieur **sur la base des meilleures années ou du dernier traitement**. Les régimes complémentaires doivent être intégrés dans les régimes de base en annuités, et les réformes régressives abrogées.

JUSTICE SOCIALE,
VIVRE,
PAS SURVIVRE!

Trop de gens deviennent des retraité·s pauvres. Salarié·es à bas salaires, salarié·es ayant subi des périodes interruptives (précaires, chômeur·euses, femmes...), qui pèsent sur le niveau de leur retraite à cause de la décote... Les 25 meilleures années (au lieu de 10 en 1993) pèsent aussi sur le niveau des retraites... **Pour Solidaires, pas de retraite inférieure au SMIC! Et c'est non à la décote!**

TRAVAILLER PLUS LONGTEMPS ?

NON !

PARTAGER LE TRAVAIL !

Concernant l'âge de départ en retraite, en 2019 seulement 34 % des 60-64 ans étaient encore en emploi. La durée moyenne de cotisation validée est en moyenne de 37 ans, ce qui correspond à une retraite à 60 ans. Pendant ce temps, le chômage des jeunes est très élevé... Il n'y a pas de justification à garder un âge légal de départ en retraite à 62 ans. De plus l'écart d'espérance de vie entre cadres et ouvrier-es reste important (selon l'INSEE : 84 ans pour les cadres, 77,6 ans pour les ouvrier-es, soit plus de six ans) et, quoiqu'en ait dit le Président des Riches, la pénibilité, ça existe toujours ! Travail de nuit, horaires décalés, port de charges lourdes, etc., ces salarié-es qui subissent une usure professionnelle particulière qui génère des difficultés sérieuses à rester en emploi doivent pouvoir bénéficier d'un départ anticipé.

Pour Solidaires, Il faut réaffirmer le droit de partir à la retraite à 60 ans, avec départ anticipé pour pénibilité de 5 ans sur cet âge légal.

RÉTABLIR

L'ÉGALITÉ HO-FEMMES AUSSI À LA RETRAITE

C'est un fait, l'inégalité F/H s'aggrave à la retraite. En activité, l'inégalité salariale F/H est de 25 %, et de 40 % à la retraite (30 % réversion comprise). 43 % des femmes sont au minima de pension. Tant que l'égalité des salaires et dans la prise en charge des enfants n'est pas réalisée, **Solidaires exige le maintien des droits familiaux pour les femmes par**

une majoration des retraites au niveau des inégalités de salaires constatées. Le temps partiel pénalise la retraite des femmes: nous revendiquons une **sur-cotisation patronale équivalente à celle d'un taux plein sur l'emploi à temps partiel.** Solidaires demande aussi la mise en place d'un congé parental partagé et bien rémunéré. **Enfin, pour l'égalité des droits, Solidaires revendique l'extension des pensions de réversion aux Pacs et concubinages reconnus.**

PARTAGÉ DES RICHESSES, PARTAGE DU TRAVAIL !

Les retraites ne coûtent pas un pognon de dingue, elles constituent une part des richesses qui revient aux salarié-es après une vie de labeur, c'est du salaire socialisé. Une part du PIB leur revient ! Trop de pognon part dans les mains des actionnaires du CAC 40: pas moins de 51 Mds€ en 2022. Les capitalistes nous coûtent cher ! Pour Solidaires, il faut reprendre dans la poche des actionnaires ce qui revient aux salarié-es par **une cotisation sociale sur les dividendes, la participation, l'intéressement...** Au-delà, financer les retraites, c'est aussi **mener une politique de l'emploi déterminée**, en conditionnant les aides publiques aux entreprises, en relocalisant les emplois, en diminuant le temps de travail: 32 h dès maintenant sans perte de salaire ni flexibilité. La bataille pour l'emploi assure le financement des retraites.